

N'en rapportez pas!

L'affiche d'Agriculture Canada montrant une chenille en train de ronger une feuille d'érable illustre bien le message qu'elle véhicule.

Placée bien en vue dans les aéroports canadiens, cette affiche est le fer de lance d'une campagne menée par la division de la Quarantaine des plantes et par la direction des Services vétérinaires d'Agriculture Canada.

Le message s'adresse aux voyageurs qui sont susceptibles de ramener dans leurs bagages des insectes parasites ou des agents pathogènes de maladies des plantes et des animaux. A cause de ces visiteurs indésirables, les exploitations agricoles et les forêts canadiennes ont subi, dans le passé, des pertes de plusieurs millions de dollars.

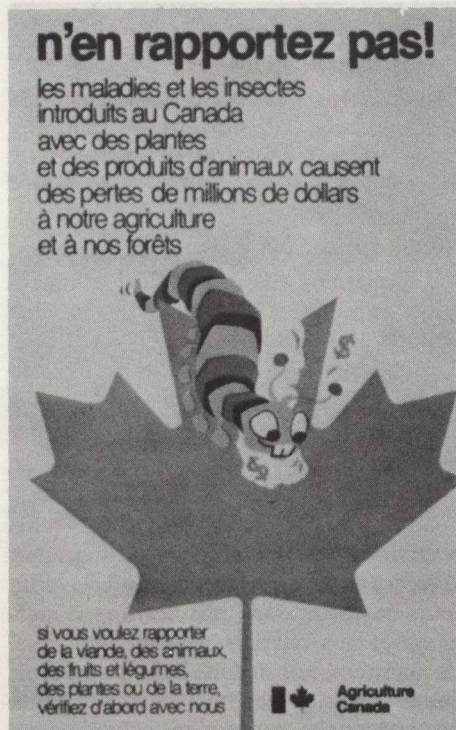
Le châtaignier d'Amérique par exemple, arbre ayant déjà revêtu une importance économique pour son bois et ses fruits comestibles, ne se trouve plus au Canada à cause d'une souche de brûlure introduite par des plants de pépinière en 1904.

En 1952, une épidémie de fièvre aphteuse a décimé les troupeaux du Canada à cause d'une saucisse introduite au pays par un ouvrier agricole. Des milliers de bovins, porcs et moutons ont dû être abattus avant que l'on ne parvienne à enrayer la maladie, et il en a coûté des millions de dollars.

Le scolyte de l'orme, à l'origine de la maladie hollandaise de l'orme, ainsi que l'organisme responsable de la maladie de la petite cerise, introduit d'Orient sur des cerisiers d'ornement et qui a ruiné les producteurs de cerises de la vallée de Kootenay (Colombie-Britannique), compte parmi ces indésirables.

L'accroissement de la clientèle des compagnies aériennes a accentué le risque de l'introduction de parasites et de maladies. Pour cette raison, la plupart des pays ont imposé des mesures de contrôle sévères à l'égard des importations de produits animaux et végétaux.

Agriculture Canada a pour tâche d'empêcher l'introduction de maladies et de parasites étrangers constituant une menace pour les productions animale et végétale du Canada. Il offre à tous les aéroports internationaux du Canada des services d'inspecteurs pour examiner les matières animales et végétales introduites au Canada et où pourraient se réfugier ces



petits passagers clandestins.

Le voyageur averti peut accélérer son passage aux douanes, à son retour au Canada, en s'enquérant au préalable des restrictions concernant les importations.

Le Canada contrôle soigneusement l'entrée de plantes, de semences, de bulbillés, de sol, de fruits, de légumes, du foin, de la paille, des viandes non stérilisées, des animaux ainsi que des animaux familiers, des oiseaux et des reptiles.

En 1976, environ 1 600 parasites ont été interceptés aux douanes canadiennes. Ces parasites provenaient d'environ 50 pays et bon nombre se trouvaient dans les bagages des voyageurs. Parmi eux figurent le limaçon géant d'Afrique et le virus de l'enroulement de la vigne, originaire d'Italie.

Certains produits végétaux ou d'animaux inoffensifs pour l'agriculture ou les forêts canadiennes, peuvent être importés. Il s'agit entre autres des cuirs ou des peaux tannées, des coquilles de mer, des fleurs séchées et des agrumes. Toutes les plantes sur lesquelles se trouve de la terre sont interdites.

Beaucoup d'autres articles étrangers peuvent être ramenés au Canada à condition qu'ils soient accompagnés d'un certificat du pays d'origine attestant qu'ils ne sont pas contaminés.

Quiconque désire importer des matières animales ou végétales devrait consulter le feuillet intitulé *N'en rapportez pas!* disponible dans les aéroports.

Des quais de vieux pneus

Un homme d'affaires de Québec, M. Jacques Beaudet, a trouvé un moyen de recycler les vieux pneus: ils les utilise pour construire des quais.

Après avoir injecté du polystyrène dans de vieux pneus, il recouvre les deux ouvertures avec des cercles de bois traité spécialement pour résister à l'eau.

Le flotteur pèse alors 10,35 kg environ. Sa capacité de flottaison varie de 78,75 kg à 81 kg en eau douce, et de 87,75 kg à 94,50 kg en eau salée.

Les pneus sont ensuite incorporés à une structure de bois pour former un quai flottant. Employés comme des modules, les pneus ainsi transformés peuvent servir de brise-lames, de barrières de plage, de bouées d'ancrage et de signalisation.

Les quais, fabriqués à Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) seront vendus à compter de 1979.

Selon M. Beaudet, les pneus ont l'avantage de ne pas rouiller.

Nouveaux prêts de la SEE

Le Conseil d'administration de la Société pour l'expansion des exportations (SEE) a approuvé à la mi-novembre des prêts, des assurances-cautionnement, des assurances-crédits à l'exportation et des garanties d'investissement à l'étranger d'une valeur globale de \$51,55 millions à l'appui d'éventuelles ventes à l'exportation de \$130,86 millions, destinées à huit pays: l'Algérie, la Barbade, la Tchécoslovaquie, Israël, Malte, l'Arabie saoudite, l'URSS et la Yougoslavie.

En annonçant cette nouvelle au nom du Conseil d'administration, le président du Conseil et président de la SEE, M. John A. Macdonald, a précisé que cette somme comprenait \$50,33 millions de prêts et d'assurances à l'appui de ventes éventuelles de \$115,11 millions. Si les ventes commerciales sont menées à bien, les ventes à l'exportation en découlant créeront ou maintiendront quelque 1 240 années-personne au Canada et toucheront huit fournisseurs et 78 sous-traitants.

Les ententes conclues portent sur de l'équipement de mines, des produits forestiers, du matériel et une installation téléphoniques, des valves pétrochimiques, des locomotives, du matériel pour fabrication de pâte, des remorques, des maisons mobiles et des bâtiments préfabriqués.